



QUALIFICATION ET QUANTIFICATION DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ECONOMIQUES DES PROJETS SOUTENUS PAR PLANTONS POUR L'AVENIR.



Contexte et enjeux

Le Fonds de dotation Plantons pour l'avenir a pour objet de contribuer au développement et au renouvellement de la forêt française et inscrit son action dans le cadre de l'**intérêt général**, de la **gestion durable** et de la **lutte contre le changement climatique**. Nos actions se déclinent en trois programmes complémentaires. Le **programme « Planter »** encourage une gestion durable et dynamique des forêts en maintenant un équilibre entre production, biodiversité et respect des usagers. Le **programme « Sensibiliser »** éveille les consciences des générations sur le rôle de la forêt et les usages du bois. Le **programme « Innover »** soutient le développement de techniques et pratiques de reboisement adaptées au changement climatique.

Pour qualifier et quantifier les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques générés par les projets soutenus grâce aux contributions de ses mécènes, Plantons pour l'avenir a en particulier fait appel :



- ✓ à *EcoAct*, société spécialisée dans l'accompagnement des entreprises dans la réduction de leur impact environnemental et dans l'atteinte de l'objectif zéro émission nette.



- ✓ au *FCBA*, Institut technologique de la filière forêt-bois, ayant pour mission de promouvoir le progrès technique au service de l'environnement forestier et du matériau biosourcé qu'est le bois.

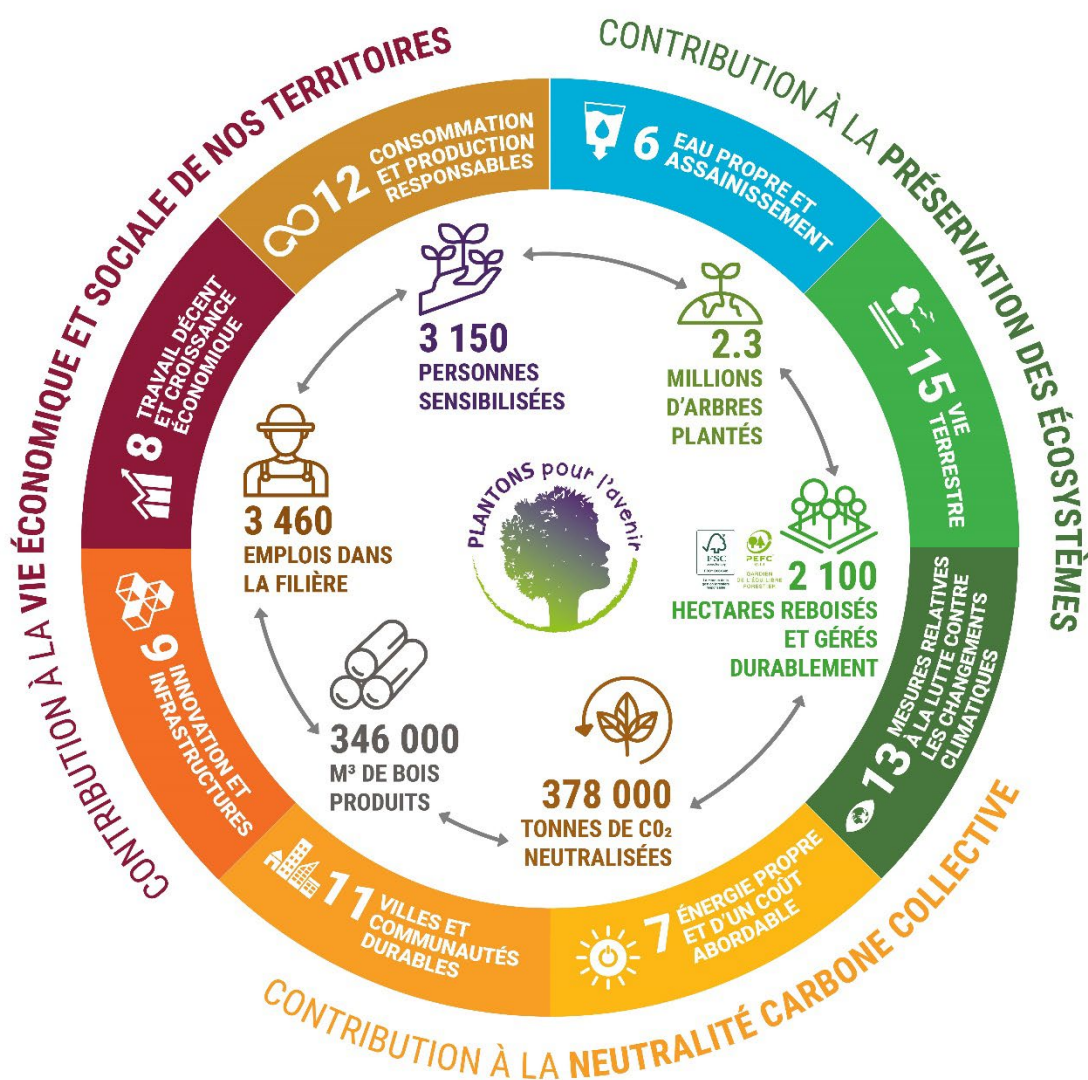
Pour cette évaluation, EcoAct a placé les actions menées par *Plantons pour l'avenir* en perspective de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015.

Ainsi, **les actions d'intérêt général menées par *Plantons pour l'avenir* participent à 7 des ODD, couvrant les thèmes suivants :**

- ✓ **Contribution à la préservation des écosystèmes**
- ✓ **Contribution à la neutralité carbone collective**
- ✓ **Contribution à la vie sociale et économique de nos territoires**

L'ensemble de ces contributions sont illustrées dans le *cercle vertueux* suivant, qui correspond aux actions menées par Plantons pour l'avenir depuis 2014, grâce aux dons apportés par nos mécènes :





Réalisé avec le concours de

> Périmètre d'évaluation

L'évaluation s'applique plus particulièrement aux projets du programme « Planter ». Il a été décidé de mesurer leurs impacts sur une durée de 30 ans, fenêtre temporelle qui correspond au temps forestier et permet de prendre en compte les impacts des investissements sur une durée correspondant aux pratiques actuelles de comptabilité du carbone forestier (selon le Label Bas Carbone¹ du Ministère de la Transition Ecologique).



<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>

Les évaluations sont effectuées, dans un premier temps, sur les projets du programme « Planter ». Ces évaluations sont calculées à partir d'une série de données propres à chaque projet (surface, localisation, conditions pédologiques et climatiques, essences forestières utilisées, données dendrométriques, itinéraires sylvicoles...), fournies par les experts et gestionnaires forestiers.

Les différents calculs sont formulés au prorata de la surface reboisée en mètre cube de bois produits (m³), en tonne équivalent CO₂ captées (teqCO₂), en nombre d'arbres plantés, en nombre d'emplois pérennisés ou de personnes sensibilisées... Ces calculs sont appliqués à chacun des projets, puis moyennés sur l'ensemble des projets en cours.

Parce que l'action de Plantons pour l'avenir s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général et que les mécènes qui soutiennent ses projets s'inscrivent dans une démarche solidaire, les bénéfices calculés sur chacun des projets sont ensuite mutualisés. Ainsi, les mécènes ne « s'approprient » pas les bénéfices d'un projet en particulier, mais ils contribuent, au prorata de leur don, aux impacts positifs de l'ensemble des projets soutenus à la fois du programme « Planter » et ceux des programmes « Sensibiliser » et « Innover » qui contribuent également aux Objectifs de développement durable.

> Approche méthodologique retenue

L'analyse menée par EcoAct s'appuie sur plusieurs références méthodologiques reconnues de mesure d'impact, ainsi que sur son expertise en matière de comptabilité du carbone forestier.

Pour l'évaluation des données plus directement liées à la filière (emplois, volumes...), l'analyse se base sur des sources de données reconnues (cf. liste en fin de document) et sur l'expertise du FCBA.

Pour l'évaluation des bénéfices climatiques, EcoAct s'est notamment référé aux méthodologies publiées dans le cadre du Label Bas Carbone¹ et aux données de référence de la filière forêt-bois française. L'approche méthodologique retenue pour ce faire est la méthode de cheminement d'impact.

La méthodologie intègre une formulation et une organisation de la typologie des projets soutenus par Plantons pour l'avenir. Celle-ci permet de valoriser les données issues du terrain en les confrontant aux principes de calcul du Label Bas Carbone¹ (LBC), qui consiste notamment à comparer un **scénario de référence** avec un **scénario de projet**.

> Processus de vérification

Vérification à la mise en œuvre

Une première vérification de la bonne mise en place des projets financés par Plantons pour l'avenir intervient à la mise en place du projet. Celle-ci est constituée d'une analyse préalable, d'une vérification documentaire et d'une ou plusieurs visite(s) terrain par un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel agréé.



Vérification de terrain à 5 ans

La visite de terrain, effectuée 5 ans après la mise en place du projet par l'expert forestier ou le gestionnaire forestier professionnel en charge du projet, a pour objectif de vérifier le bon état de la plantation et de confirmer que le projet sera en mesure à priori de délivrer les résultats escomptés à 30 ans. Elle donne lieu à une fiche et un rapport de réception finale de la plantation.

Elle peut être complétée à tout moment par un auditeur mandaté par Plantons pour l'avenir.



Synthèse des cibles des Objectifs de Développement Durable auxquelles les projets soutenus par Plantons pour l'avenir contribuent

 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>Cible 6.6 : « protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. »</p>
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<p>Cible 7.2 : « accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial »</p>
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Cible 8.2 : « parvenir à un niveau élevé de productivité économique par [...] l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs [...] à forte intensité de main-d'œuvre »</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>Cible 9.2 : « augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut [...] »</p> <p>Cible 9.3 : « moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement »</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Cible 11.3 : « renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives [...] »</p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Cible 12.2 : « parvenir d'ici à 2030 à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ».</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Cible 13.1 : « renforcer [...] la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat »</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Cible 15.2 : « garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres [...] et d'eau douce »</p> <p>Cible 15.3 : « lutter contre la désertification, [...] et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols »</p>

> Qualification et quantification spécifique des contributions de Plantons pour l'avenir à chaque ODD

NB : ces contributions sont calculées par hectare, sur la base des données des 315 premiers projets soutenus par Plantons pour l'avenir, dans le cadre de son programme « Planter ». Ces contributions sont exprimées en volume de bois produits (m³), en tonne équivalent CO₂ captées (teqCO₂), en nombre d'arbres plantés, en nombre d'emplois pérennisés...



CONTRIBUTION À L'ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Cible de l'ODD visées	6.6 : protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
Bénéfices générés	Maintien du cycle de l'eau et des écosystèmes qui en dépendent Maintien de la biodiversité en particulier sur les ripisylves et les milieux humides
Justification	Les opérations de reboisement et travaux sylvicoles menés prennent en compte les enjeux de filtration des eaux et de préservation ou de restauration des milieux humides, notamment au travers des certifications PEFC™ et FSC® pour lesquelles ils sont engagés. Les reboisements prennent en compte les enjeux de filtration des eaux et des écosystèmes des milieux humides et permettent le maintien du cycle de l'eau.
Indicateurs de suivi	Nombre d'arbres plantés, et superficies boisées et reboisées, certifiées gestion durable des forêts (PEFC™ / FSC®), contribuant au maintien et à la mise en place d'éléments favorables à la biodiversité et au cycle de l'eau (pratiques sylvicoles préservant les sols, choix d'essences adaptées, aménagement ou création de ripisylve et d'îlots de biodiversité...).
Contribution	CO_{DD 6} = 1 hectare de forêt reboisé et géré durablement <i>+ de biodiversité</i> <i>+ de qualité de l'eau et des paysages</i> <i>+ de préservation des sols, des écosystèmes, de la faune, de la flore</i> <i>+ de loisirs en toute sécurité</i>



CONTRIBUTION À L'ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Cibles de l'ODD visées	7.2 : « accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial »
Bénéfices générés	Valorisation énergétique de la biomasse forestière et des sous-produits de la transformation
Justification	Une partie des bois exploités avant et après les plantations accompagnées par Plantons pour l'avenir, ainsi que les sous-produits induits par leur transformation, est valorisée en énergie : approvisionnement de chaufferies collectives, fabrication de granulés...
Indicateurs de suivi	Volume supplémentaire de bois énergie récolté dans les projets financés, sur une période de 30 ans, tel que ventilé en bois d'œuvre / bois d'industrie / bois énergie par les experts mandatés par le porteur de projet lors du dépôt de dossier.
Formule de calcul	C_{ODD7} = Volume de bois énergie récolté à la coupe préalable + Volume de bois énergie récolté sur une période de 30 ans dans le scénario de projet
Contribution chiffrée	$C_{ODD7} = 22 \text{ m}^3/\text{ha} + 2 \text{ m}^3/\text{ha} = \mathbf{24 \text{ m}^3/\text{ha}}$

CONTRIBUTION À L'ODD 8 :

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Cibles de l'ODD visées	8.2 : « parvenir à un niveau élevé de productivité économique par [...] l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs [...] à forte intensité de main-d'œuvre »
Bénéfices générés	Maintien et développement de l'emploi et des savoir-faire dans la filière forêt-bois
Justification	Les emplois de la filière forêt-bois, qu'ils soient à l'amont de la filière (conseil, sylviculture, exploitation) ou à l'aval (transformation et distribution) sont dépendants et corrélés au volume et à la valeur des bois produits par l'amont. Ils représentent en France plus de 400 000 emplois. Les projets financés par Plantons pour l'avenir visent à assurer la productivité forestière et la pérennisation de l'approvisionnement en bois des entreprises et des industries de nos territoires.
Indicateurs de suivi	Nombre d'emplois maintenus dans la filière
Formule de calcul	$C_{ODD8} = \text{Volume de bois produit} / 100$ (Un emploi correspond à 100 m ³ de bois produit sur une période de 30 ans ; <i>Sources : Forêt Privée Française & Agreste</i>)
Contribution chiffrée	$C_{ODD8} = 165 \text{ m}^3/\text{ha} / 100 = \mathbf{1,65 \text{ emplois / ha}}$

CONTRIBUTION À L'ODD 9 :

INDUSTRIE, INFRASTRUCTURE ET INNOVATION

<p>Cibles de l'ODD visées</p>	<p>9.2 : « augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national »</p> <p>9.3 : « moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement »</p>
<p>Bénéfices générés</p>	<p>Promotion de l'emploi durable et local, pérennisation et accroissement de l'approvisionnement en bois pour alimenter l'économie circulaire et bas carbone.</p>
<p>Justification</p>	<p>Les bois exploités à l'occasion des éclaircies et des coupes sur les plantations financées par Plantons pour l'avenir approvisionnent les filières nationales de la construction, de l'emballage, de l'ameublement, du papier, en matériaux renouvelables produits localement et durablement (certification PEFC™ et/ou FSC®).</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Volume supplémentaire de bois d'œuvre et de bois d'industrie récolté dans les projets financés, sur une période de 30 ans, tel que ventilé en bois d'œuvre / bois d'industrie / bois énergie par les experts mandatés par le porteur de projet lors du dépôt de dossier.</p>
<p>Formule de calcul</p>	<p>C_{ODD9} = Volume de bois d'œuvre et de bois d'industrie récolté à la coupe préalable (si certifié gestion durable PEFC™/FSC®) + Volume de bois d'œuvre et de bois d'industrie récolté sur une période de 30 ans dans le scénario de projet</p>
<p>Contribution chiffrée</p>	<p>$C_{ODD9} = 70 \text{ m}^3/\text{ha} + 165 \text{ m}^3/\text{ha} = \mathbf{235 \text{ m}^3 / \text{ha}}$</p>

CONTRIBUTION À L'ODD 11 :
VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Cibles de l'ODD visées	11.3 : « renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays »
Bénéfices générés	Utilisation du matériau bois dans la construction de bâtiments collectifs en substitution de matériaux plus énergivores et non renouvelables.
Justification	<p>Les projets de reboisement soutenus sont engagés dans une gestion durable des forêts au travers des certifications PEFC™ ou FSC® et permettent une production accrue de bois pour la construction.</p> <p>Les actions de sensibilisation permettent une meilleure compréhension des enjeux de la gestion durable et productive de nos forêts et de l'optimisation de l'utilisation du bois, notamment par les populations citadines.</p>
Indicateurs de suivi	Volume supplémentaire de bois d'œuvre produit dans les projets financés sur une période de 30 ans, tel que ventilé en bois d'œuvre / bois d'industrie / bois énergie par les experts mandatés par le porteur de projet lors du dépôt de dossier.
Formule de calcul	C_{ODD11} = Volume de bois d'œuvre récolté à la coupe préalable (si certifié gestion durable PEFC™ / FSC®) + Volume de bois d'œuvre produit sur une période de 30 ans dans le scénario de projet.
Contribution chiffrée	C_{ODD11} = 35 m ³ /ha + 70 m ³ /ha = 105 m³ / ha



CONTRIBUTION À L'ODD 12 :

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE

Cibles de l'ODD visées	12.2 : « parvenir d'ici à 2030 à gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles »
Bénéfices générés	Production de matériau bois au travers d'une gestion durable des forêts
Justification	Les projets soutenus permettent une production accrue de bois et sont engagés dans une gestion durable des forêts au travers des certifications PEFC™ et/ou FSC®.
Indicateurs de suivi	Volume de bois additionnel généré et % de projets certifiés.
Formule de calcul	C_{ODD12} = Volume de bois additionnel produit sur une période de 30 ans dans les projets soutenus par rapport au scénario de référence des projets.
Contribution chiffrée	$C_{ODD12} = 165 \text{ m}^3 / \text{ha}$, avec 100% de projets certifiés PEFC™ / FSC®



CONTRIBUTION À L'ODD 13 :

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cibles de l'ODD visées	13.1 : « renforcer [...] la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » Précisée dans la Stratégie Nationale Bas Carbone : « assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur forêt-bois, ainsi que leur résilience aux stress climatiques » & « maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois en jouant sur l'offre et la demande »
Bénéfices générés	Contribution à l'atténuation du changement climatique.
Justification	Le reboisement de parcelles forestières improductives ou dégradées par le changement climatique, avec des essences et des pratiques sylvicoles adaptées, génèrera une séquestration de carbone additionnelle en forêt. Les volumes de bois additionnels générés par ces projets permettront, par



	<p>leurs usages, d'éviter des émissions de GES, par effet de substitution à d'autres matériaux.</p> <p>Les projets de recherche accompagnés dans le cadre du programme Innover visent à conforter les connaissances des impacts du changement climatique sur nos écosystèmes forestiers et à proposer des essences et des pratiques sylvicoles adaptées.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Tonnes équivalent CO₂ séquestrées de manière additionnelle en forêt (REA forêt : Réductions d'Emissions Anticipées par le projet dans les compartiments forestiers)</p> <p>Tonnes équivalent CO₂ séquestrées de manière additionnelle dans les produits bois (REA produit : Réductions d'Emissions Anticipées par le projet dans les produits bois)</p> <p>Tonnes équivalent CO₂ des émissions GES évitées par l'usage des produits bois en aval de la filière (REI de substitution : Réductions d'Emissions Indirectes par l'utilisation des produit bois)</p>
<p>Formules de calcul</p>	<p>Les calculs sont basés sur les méthodologies développées dans le cadre du Label Bas Carbone, qui s'appuient sur des principes reconnus internationalement et notamment celui de l'additionnalité. Pour cela, la méthodologie consiste à quantifier la différence de carbone séquestré en forêt, stockée dans les produits bois et évitées en aval de la filière entre un scénario dit « de référence » et un scénario dit « de projet ». De cette approche méthodologique, seuls les projets apportant une contribution à la lutte contre le changement climatique présenteront une séquestration nette positive (<i>cf. typologie des projets et précisions méthodologiques ci-dessous</i>)*</p>
<p>Contribution chiffrée</p>	<p>C_{ODD13} = 180 teqCO₂ / ha = REE (Réductions d'Emissions de l'Empreinte)</p> <p>Dont > REA Forêt : 92 teqCO₂/ha</p> <p>> REA Produits : 16 teqCO₂/ha</p> <p>> REI Substitution : 72 teqCO₂/ha</p>

CONTRIBUTION À L'ODD 15 :

VIE TERRESTRE

Cibles de l'ODD visées	15.2 : « garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres [...] et d'eau douce » 15.3 : « lutter contre la désertification, [...] et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols »
Bénéfices générés	Préservation des sols Maintien de la biodiversité Maintien du cycle de l'eau et des écosystèmes qui en dépendent
Justification	<p>La prise en compte des dynamiques biotiques et abiotiques lors de la préparation (ou absence de) des sols permet d'éviter leur dégradation (tassement, déstructuration des horizons de surface).</p> <p>Les opérations de reboisement et travaux sylvicoles menés prennent en compte les enjeux locaux de biodiversité notamment au travers des certifications PEFC™ et FSC® pour lesquelles ils sont engagés.</p> <p>Les reboisements prennent en compte les enjeux de filtration des eaux et des écosystèmes des milieux humides et permettent le maintien du cycle de l'eau.</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'arbres plantés, et superficies boisées et reboisées, certifiées gestion durable des forêts (PEFC™ / FSC®), contribuant à la préservation des habitats naturels, au maintien et à la mise en place d'éléments favorables à la biodiversité et au cycle de l'eau (pratiques sylvicoles préservant les sols, choix d'essences adaptées, aménagement ou création de ripisylve et d'îlots de biodiversité...).
Contribution	C_{ODD15} = 1 hectare de forêt reboisé et géré durablement <i>+ de biodiversité</i> <i>+ de qualité de l'eau et des paysages</i> <i>+ de préservation des sols, des écosystèmes, de la faune, de la flore</i> <i>+ de loisirs en toute sécurité</i>



Principales sources de données :

* Typologie des projets du programme « PLANTER »

Terre non boisée depuis plus de 10 ans	Moins de 15 m ³ d'accrus
	Plus de 15 m ³ d'accrus
Peuplement forestier sinistré depuis moins de 5 ans	Dégâts tempête > 40 %
	Incendie
	Dépérissement (50% perte foliaire sur 20% des tiges)
Terrain forestier à reboiser	Sinistre (Dégâts tempête <40%, dépérissement moins de 50% de perte foliaire)
	Coupe supérieure à 5 ans, régénération naturelle insuffisante ou inadaptée.
	Coupe de moins de 5 ans
	Conversion en futaie d'un taillis/taillis avec réserve/taillis-sous-futaie/Peuplement pauvre... Régénération par plantation (essence plantée identique ou différente à celle récoltée)

En vert : 4 typologies de projets qui répondent en tous points aux critères du Label Bas Carbone (LBC)

En gris : 4 typologies de projets qui apportent un bénéfice certain, mais non incluses aujourd'hui au LBC

En blanc : 1 typologie de projet qui n'apporte pas de bénéfice net en termes de carbone

* Précisions méthodologiques pour les calculs Carbone :

- Carbone séquestré en forêt :

La méthodologie appliquée pour quantifier le carbone séquestré dans chaque parcelle sur une durée de 30 ans, reprend les formules de calcul du Label Bas Carbone.

Afin d'estimer les volumes de bois produits, les données renseignées par l'expert en charge du dépôt de dossier, dans un tableur permettant de modéliser la croissance du peuplement forestier à partir d'équations de type polynômiale, sont utilisées.

Afin de prendre en compte les risques de non-permanence, associés à des aléas difficilement maîtrisables pouvant affecter les projets soutenus, tels que les risques sanitaires ou les tempêtes, un rabais forfaitaire de 10% est appliqué systématiquement, augmenté d'un rabais de 10% qui prend en compte les risques associés aux incendies.

- Carbone stocké dans les produits bois :

La méthodologie appliquée pour quantifier le carbone stocké dans les produits bois (sciages, panneaux, papier, piquets) sur une durée de 30 ans, reprend les formules de calcul du Label Bas Carbone.

Afin d'estimer les volumes de bois sortis, les données renseignées par l'expert en charge du dépôt de dossier, dans un tableur permettant de modéliser la croissance du peuplement forestier à partir d'équations de type polynômiale, sont utilisées.

- Carbone évité par l'usage des produits bois :



La méthodologie appliquée pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre évitées par l'usage des produits bois qui seront mis en marché dans la filière utilise les coefficients de substitutions et les formules de calculs développés par le Label Bas Carbone.

Afin d'évaluer les volumes de bois mobilisés dans le cas d'une récolte préalable au projet de reboisement, des coefficients de conversion sur la recette déclarée sont appliqués.

Afin d'estimer les volumes de bois sortis lors des éclaircies effectuées durant les 30 premières années ou lors de la récolte finale, si celle-ci intervient avant 30 ans, les données renseignées par l'expert en charge du dépôt de dossier, dans un tableur permettant de modéliser la croissance du peuplement forestier, sont utilisées.

- *Carbone « total » :*

La méthodologie ne comptabilise qu'une seule fois les tonnes équivalent CO₂ séquestrées en forêt, stockées ou évitées en aval de la filière. Ainsi, les quantités de carbone contenues dans les produits bois récoltés sont soustraites des quantités séquestrées dans les bois sur pied (stock en forêt). Ces deux données sont communiquées de manière séparée car elles correspondent à des périmètres d'évaluation différents.



Avertissement : bien que la méthodologie de calcul utilisée pour l'évaluation des bénéfices sur le climat corresponde à celle utilisée dans le cadre du Label Bas Carbone², les projets soutenus par Plantons pour l'avenir ne sont pas inscrits dans le processus de labélisation. Ils ne pourront donc pas faire l'objet d'émission de « crédit carbone ».

Aussi, la « **compensation carbone** », qui répond à une logique de soustraction entre émissions et crédits carbone et se traduisant par un acte « marchand », n'est pas compatible avec une logique de mécénat. Ainsi, le mécénat se traduisant par un don « libre et désintéressé » pour contribuer à une cause d'intérêt général, répond plus précisément à une « **contribution à la neutralité carbone collective** ».

Memento FCBA : Il est rédigé par une équipe de spécialistes au service de la filière. Il reste le document de référence et de synthèse des données publiques concernant les secteurs forêt/bois/papier/ameublement. Il est basé sur des données fiables et de sources connues telles que :

- IGN : <https://www.ign.fr/>
- Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
- MAAF / DRAAF : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>
- ADEME : <https://www.ademe.fr/>

Le

² <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>

Memento
s'emploie à



fournir et assurer la cohérence des données publiées et le cas échéant fournir les clefs de lecture. Voir : <https://www.fcba.fr/ressources/memento-2020/>

Label Bas Carbone : Créé par le ministère de la Transition Ecologique avec la collaboration de nombreux partenaires, le Label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Le Label bas-carbone vise les projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation de référence. Ces projets doivent être **additionnels**, c'est-à-dire aller au-delà de la réglementation et de la pratique courante. Les projets doivent se référer à une **méthode approuvée** au préalable par le ministère de la Transition Ecologique. Les méthodes précisent pour un type de projets donné de quelle manière le **scénario de référence** doit être déterminé et de quelle manière les **réductions d'émissions** associées aux projets sont calculées. Voir : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

